



Cercle des partenaires

Chaire de leadership en enseignement (cle)
en foresterie autochtone

FAVORISER LA RÉUSSITE
DES PROJETS
DE CONSERVATION
AUTOCHTONE :
**L'ÉTUDE DU CAS
DE LA RÉSERVE
DE BIODIVERSITÉ
AKUMUNAN**

Décembre 2021

Faculté de foresterie,
de géographie
et de géomatique



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

RAPPORT DE RECHERCHE

Favoriser la réussite des projets de conservation autochtone: l'étude du cas de la réserve de biodiversité Akumunan

CHAIRE DE LEADERSHIP EN ENSEIGNEMENT EN FORESTERIE AUTOCHTONE:

Rosalie Champagne-Côté

Pauline Suffice

Jean-Michel Beaudoin

Louis Bélanger

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

Marc St-Onge

Kathleen Goulet

Ulysse Rémillard

Jessie Moreau

Jean-François Boulianne

Michael Ross



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT

Financé par La Fondation de la Faune dans le cadre du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier (6-6480-0321), et le programme Mitacs.



Mitacs

Citer ce rapport:

Champagne-Coté, R., Suffice, P., St-Onge, M., Goulet, K., Rémillard, U., Moreau, J., Boulianne, J.-F., Ross, M., Beaudoin J.-M. et L. Bélanger. (2021). Favoriser la réussite des projets de conservation autochtone: l'étude du cas de la réserve de biodiversité Akumunan. Rapport de recherche remis à la Fondation de la Faune.

Université Laval

ISBN: 978-2-9820537-0-0



Table des matières

Liste des figures	4
Liste des tableaux.....	4
Résumé	5
1. Mise en contexte.....	6
2. Les aires protégées et l'aménagement des forêts	7
3. La Première Nation des Innus Essipit	8
3.1. Nitassinan d'Essipit.....	8
3.2. Valeurs culturelles et savoirs traditionnels	8
3.3. La réserve de biodiversité Akumunan	9
3.3.1. La prise en charge d'activités de gestion d'Akumunan par la PNIE	10
3.3.2. Activités sur le territoire	11
3.4. Le territoire d'application du plan d'aménagement et l'innu-assi.....	11
3.5. Représentativité d'Akumunan par rapport à l'innu-assi	13
4. Développement d'un outil de gestion intégrée	14
4.1. Identifier les valeurs, besoins et vision de la PNIE	14
4.2. Identifier les objectifs et indicateurs de gestion.....	15
4.3. Encourager un suivi participatif et collaboratif.....	25
4.4. Proposer une structure de gestion inclusive	25
4.5. Consulter les experts	26
4.6. Identifier les menaces	27
5. Pertinence du projet pour la Gestion intégrée des ressources	28
5.1. Gouvernance participative	28
5.2. Implication des utilisateurs dans la gestion des ressources fauniques et floristiques.....	29
6. Conclusion.....	30
7. Remerciements	31
8. Bibliographie	32
Annexe - Activités faisant l'objet de l'aide financière accordée par le MELCC à la PNIE.....	34



Liste des figures

Figure 1 - Territoire ancestral de la Première Nation des Innus Essipit	8
Figure 2 - Occupation du nitassinan d'Essipit (PNIE, 2021)	11
Figure 3 - Territoire d'application du plan d'aménagement	12
Figure 4 - Éléments essentiels du « Tout ». Ces éléments représentent la vision qu'ont les participants de la réserve de biodiversité Akumunan ainsi que les objectifs de gestion du plan de conservation.....	14
Figure 5 - Enjeux, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments écologiques du suivi	15
Figure 6 - Enjeux, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments socioculturels du suivi	16
Figure 7 - Enjeux, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments de gouvernance du suivi	16
Figure 8 - Structure préliminaire de gouvernance proposée par Essipit pour la réserve de biodiversité Akumunan.....	26

Liste des tableaux

Tableau 1 – Suivi de gestion proposé en fonction des enjeux et objectifs de la réserve de biodiversité Akumunan.....	17
Tableau 2 - Menaces affectant les éléments socio-écologiques sur le territoire d'Akumunan	27

Résumé

Dans les dernières décennies, la Première Nation des Innus Essipit (PNIE) a entrepris diverses démarches afin de jouer un rôle clé dans l'aménagement et la conservation de la faune, de la forêt et de la protection de la culture innue sur son nitassinan (territoire ancestral). Elle est notamment la principale instigatrice du projet de création de la réserve de biodiversité Akumunan, qui répond à un besoin de protection d'espèces menacées (ex: le caribou forestier, le garrot d'Islande), d'espèces exploitées (ex.: original, omble de fontaine et martre d'Amérique), de vieilles forêts et du patrimoine culturel autochtone.

Dans le cadre d'une entente signée avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la PNIE a obtenu la responsabilité de développer et mettre en place un modèle de suivi de la biodiversité sur le territoire de la réserve de biodiversité Akumunan. Ce suivi doit répondre aux objectifs de conservation et se baser sur des valeurs socioécologiques. Ces objectifs pour Akumunan cadrent également avec le développement d'une planification forestière pour les territoires des pourvoiries dont Essipit est propriétaire.

Ce rapport présente la démarche adoptée par la PNIE pour développer un modèle de suivi de gestion sur le territoire de la réserve de biodiversité Akumunan. À partir des valeurs, des besoins et de la vision des

membres de la communauté, le conseil de la PNIE a établi une liste d'éléments socio-écologiques essentiels à préserver. Cette liste a ensuite bénéficié de la consultation des experts de suivi de la biodiversité présents au Québec (MELCC, MFFP, SEPAQ et Parcs Canada) et des acteurs locaux tel que l'organisme de bassin versant du Saguenay.

L'approche favorisée pour mesurer les indicateurs socio-écologiques identifiés se veut participative, collaborative et inclusive. En effet, le suivi proposé repose sur la mise à profit des activités des utilisateurs du territoire (notamment par le suivi innu-aitun). De plus, la PNIE souhaite s'impliquer dans de nouvelles collaborations qui encourageront le suivi de la biodiversité sur le long terme. Elle souhaite également collaborer avec tous les acteurs ayant un lien au territoire d'Akumunan pour la réalisation des activités de conservation et de mise en valeur.

La mise en œuvre de ce suivi de gestion n'est pas assurée pour le moment en raison des ressources financières et humaines limitées. Toutefois, selon la perspective autochtone que nous avons adoptée dans ce projet, nos résultats de recherche peuvent inspirer une planification forestière plus intégrée pour le Nitassinan des Innus Essipit, en se basant sur la complémentarité des savoirs locaux et scientifiques.



1. Mise en contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1) stipule que la « prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones présentes sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts ». En lien avec la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (c-61.01), les orientations du Québec soulignent l'importance du « processus de consultation des nations autochtones en amont du processus décisionnel de création d'aires protégées et la prise en considération de leurs droits et préoccupations relativement à la création et à la gestion de celles-ci » (Assemblée nationale du Québec, 2021). De plus, en termes de gestion, le Gouvernement du Québec confirme qu'il y a un besoin réel d'inclure les valeurs, besoins et droits des communautés autochtones dans les programmes de suivi de l'état de santé des forêts : d'importants éléments manquant dans les systèmes de suivi actuels (MFFP, 2015).

Dans les dernières décennies, la Première Nation des Innus Essipit (ci-après PNIE) a entrepris diverses démarches afin de jouer un rôle clé dans l'aménagement et la conservation de la faune, de la forêt et de la protection de la culture innue sur son nitassinan (territoire ancestral). La PNIE est gestionnaire unique de six pourvoies à droits exclusifs, un territoire où se dessinent des projets de gestion intégrée des ressources et du territoire (Beaudoin 2014). De plus, elle est la principale instigatrice du projet de création de la réserve de biodiversité Akumunan, qui répond à un

besoin de protection d'espèces menacées (ex: le caribou forestier, le garrot d'Islande), d'espèces exploitées (ex.: orignal, omble de fontaine et martre d'Amérique), de vieilles forêts et du patrimoine culturel autochtone.

Dans le cadre d'une entente signée avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la PNIE a obtenu la responsabilité de développer et mettre en place un modèle de suivi de la biodiversité sur le territoire de la réserve de biodiversité Akumunan. Ce suivi doit répondre aux objectifs de conservation et se baser sur des valeurs socioécologiques. Ces objectifs pour Akumunan cadrent directement avec le développement d'une planification forestière pour l'innu-assi, qui correspond entre autres aux territoires des pourvoies, dont la communauté deviendrait pleinement propriétaire suite à la signature d'un traité. Cette planification forestière vise la mise en place d'une gestion intégrée des ressources et du territoire pour répondre aux besoins de la communauté, dont la protection de la biodiversité et de la culture innue. La mise en place d'un suivi des valeurs socioécologiques, à la fois sur une aire protégée et sur un territoire aménagé, constitue une opportunité de développement stratégique fondé sur les besoins des utilisateurs du territoire.

Ce rapport présente la démarche adoptée par la PNIE pour développer un modèle de suivi de gestion sur le territoire de la réserve de biodiversité Akumunan. Dans un premier temps, nous introduisons le contexte des aires protégées et de l'aménagement des forêts au Québec. Nous énonçons ensuite l'étude de cas de la réserve de biodiversité Akumunan en présentant la Première Nation des Innus Essipit, ses valeurs culturelles et son territoire. Puis nous détaillons le processus de développement de l'outil de gestion qui a été réalisé. Finalement, nous soulignons la pertinence de cette initiative pour la gestion intégrée des ressources, notamment en termes de gouvernance participative et d'implication des utilisateurs dans la gestion des ressources fauniques et floristiques.





2. Les aires protégées et l'aménagement des forêts

Au Québec, les aires protégées sont d'intérêt pour l'aménagement forestier intégré, puisqu'elles sont un des outils les plus efficaces pour assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écologiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (Dudley, 2008). À l'inverse de ce que plusieurs pourraient croire, les aires protégées constituent une pièce essentielle dans le coffre à outils de l'aménagiste. En effet, autant pour améliorer l'acceptabilité sociale de la foresterie que comme outil de référence pour l'aménagement forestier, elles servent de témoin de l'évolution et de la régénération naturelle de la forêt (Bureau du forestier en chef, 2013). Dans certains types d'aires protégées, comme les ravages de cerf de Virginie (catégorie IV de l'IUCN), la foresterie peut d'ailleurs contribuer à maintenir la qualité des habitats fauniques (Hébert et al., 2013).

Le régime d'activité permis dans les aires protégées varie selon le statut de protection attribué. Les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ne protègent pas nécessairement des éléments rares ou exceptionnels, mais elles assurent la protection de territoires représentatifs d'écosystèmes particuliers qui, à l'échelle du réseau des aires protégées, couvriront tous les types d'écosystèmes du Québec (MDDEP, 2011). Les réserves de biodiversité favorisent la protection des milieux naturels par l'interdiction des activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité, particulièrement celles de nature industrielle. Ces aires protégées permettent cependant la poursuite des activités de nature récréative, faunique ou éducative et le maintien des occupations existantes lorsque ces activités et occupations ne sont pas considérées comme une menace pour la biodiversité. Elles s'inscrivent donc dans une démarche de conservation

inclusive pour les activités pratiquées par les communautés locales qui entretiennent un lien étroit avec le territoire. L'occupation de ces aires protégées par les communautés locales inspire particulièrement une gestion intégrée des ressources fondée sur la participation des utilisateurs de ces territoires. Ainsi, la gestion d'une réserve de biodiversité, au même titre que la gestion intégrée des ressources et du territoire forestier aménagé, implique la considération des valeurs et besoins de ses utilisateurs.

En 1996, le gouvernement du Québec adoptait la « *Stratégie québécoise sur les aires protégées* » (SQAP) et un plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention internationale sur la diversité biologique (gouvernement du Québec, 2021). Le Québec emboîtait alors le pas des organisations internationales et se fixait des objectifs de conservation. Plus tard, lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties d'octobre 2010 tenue à Nagoya dans la préfecture d'Aichi au Japon, un Plan stratégique pour la biodiversité révisé et mis à jour a été adopté par les Parties. On y retrouve les vingt objectifs d'Aichi pour la période 2011-2020, dont l'objectif 11, visant à protéger au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières d'ici 2020 (CDB, 2010). Ce sont, à ce jour, 16,01% du milieu terrestre et 10,4% du milieu marin qui sont protégés au Québec (gouvernement du Québec, 2021). Dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où se situe le nitassinan des Innus Essipit, les aires protégées couvrent respectivement 13,5% et 6,38% du milieu terrestre et marin (gouvernement du Québec, 2021). L'atteinte de ces ambitieux objectifs de gestion est complexe, alors que les usages et les acteurs sur le territoire sont nombreux.

3. La Première Nation des Innus Essipit

3.1. Nitassinan d'Essipit

Le territoire ancestral des Innus, le nitassinan (Figure 1), constitue l'élément central de l'identité des Innus d'Essipit (St-Georges, 2009). Ils occupent ces 8403 km² depuis presque 9 000 ans (CPNIE, 2021). Au fil des années, ce territoire fut un lieu qui s'est ouvert à la colonisation, puis à l'industrie forestière et à la villégiature (Ross, 2012).

La réserve innue d'Essipit est située sur la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent. Elle fut créée en 1892 et représente, depuis la fin des années 1990, une superficie de 0,8 km². Plusieurs initiatives basées sur une « approche communautaire, inspirée des traditions ancestrales, permettra aux Essipiinnuat de mettre progressivement en place une économie diversifiée, mais essentiellement fondée sur le récréotourisme » (Beaudoin et al. 2015).

À partir du début des années 1980, Essipit fait l'acquisition de pourvoiries sur son nitassinan. Elle en possède à ce jour six, couvrant un territoire total de 385 km² (Beaudoin et al, 2015). Ces acquisitions ont été réalisées dans le but de générer des emplois et des revenus dans la communauté, d'assurer des territoires de qualité pour la villégiature et d'assurer une gestion territoriale par la communauté au cœur du nitassinan ainsi qu'une reconnaissance des droits sur le territoire.

3.2. Valeurs culturelles et savoirs traditionnels

Les Essipiinnuat, ayant toujours habité le territoire, ont des connaissances sur certains éléments de l'écosystème dont ils dépendaient pour leur survie. Pour eux, la forêt est un lieu où la culture vit, se développe et se transmet entre les générations (Beaudoin, 2014).

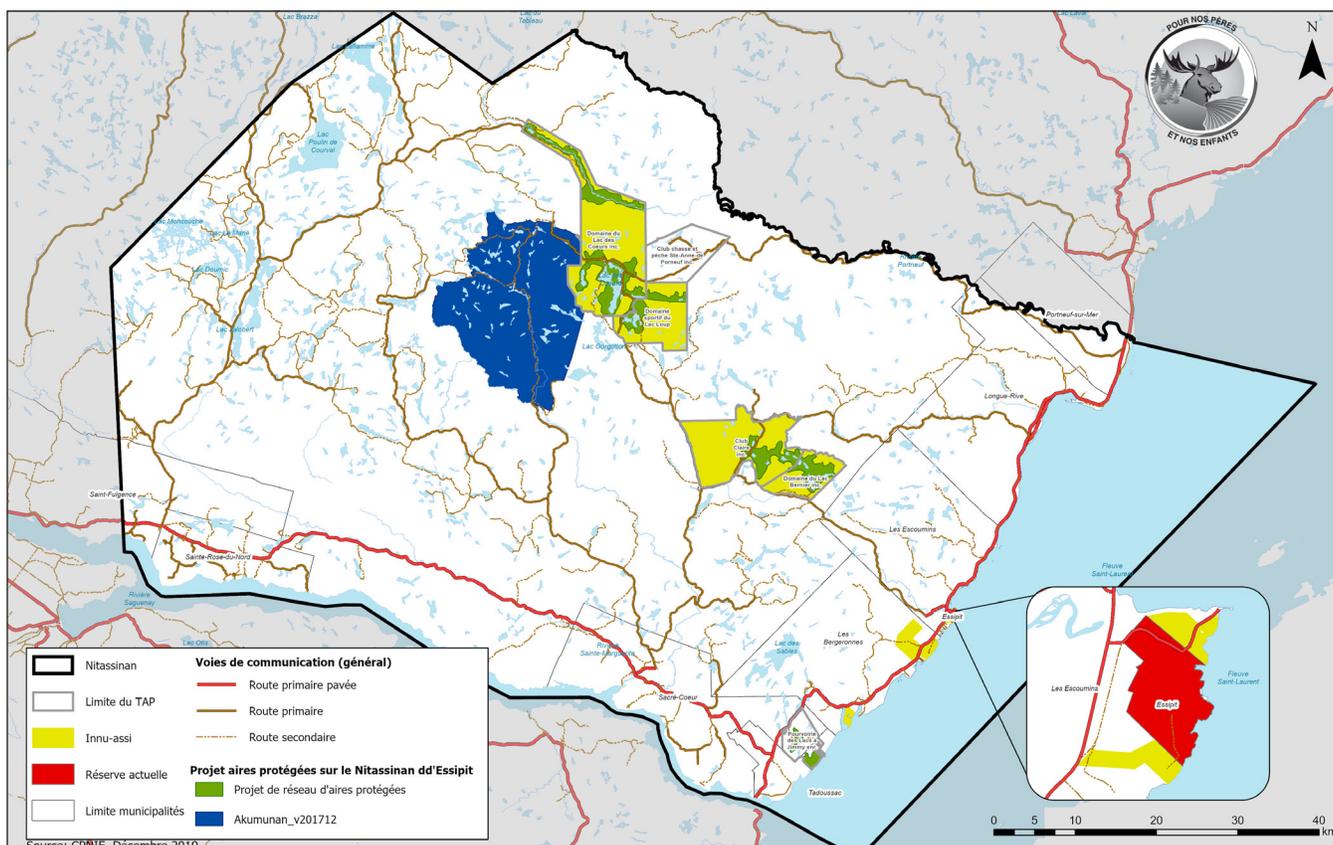


Figure 1 - Territoire ancestral de la Première Nation des Innus Essipit (Source: Conseil de la Première Nation des Innus Essipit)

Connaître la faune a toujours permis aux Innus d'Essipit d'exploiter sainement les ressources et même de mettre de l'avant des mesures de conservation lorsque des espèces leur semblaient menacées (CPNIE, 2015). Ce lien particulier avec le territoire provient de la pratique d'innu-aitun, c'est-à-dire « toutes les activités, dans leur manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachée à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus associée à l'occupation et l'utilisation du nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Sont incluses, notamment, toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, spirituelles ou sociales » (PNIE, 2010 p.6). Ces activités sont primordiales pour la PNIE et leur maintien correspond entre autres à l'un de leurs critères d'une aire protégée « en santé ». Cependant, les Essipiinnuat n'ont pas seulement une vision préservationniste du territoire et des ressources: la communauté désire développer harmonieusement et de manière durable le territoire (St-Georges, 2009).

3.3. La réserve de biodiversité Akumunan

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, au début des années 2000, la PNIE présente le projet de création de la réserve de biodiversité Akumunan. Il s'agit d'un territoire qui subit une forte pression en raison de l'avènement de l'industrie forestière et qui est situé au cœur du nitassinan d'Essipit. La création de routes par l'industrie entraîne avec elle son lot de villégiateurs qui créent une forme d'envahissement du territoire par leur présence de plus en plus importante. C'est afin de préserver l'un des derniers massifs de vieilles forêts du nitassinan d'Essipit que la réserve de biodiversité est créée. Cette forêt est d'une importance capitale pour la communauté, puisqu'elle est représentative de ce que les ancêtres ont pu connaître en termes de paysages et permet le maintien et la transmission de la culture par les activités que l'on y pratique. Cette forêt est aussi fréquentée par la harde de caribous forestiers la plus méridionale de l'aire de répartition continue, c'est-à-dire la harde du Lac des Cœurs, appartenant à la population du Pipmuacan.

Les Essipiinnuat ont toujours eu à cœur d'exploiter de manière durable les ressources fauniques. Cependant, depuis le début du 20^e siècle, ils ont assisté à la disparition progressive du caribou forestier. D'ailleurs, Akumunan signifie un havre, un lieu où l'on s'abrite: c'est la terre de refuge pour atik^u (le caribou) (CPNIE, 2015). Élément de subsistance pour la société innue depuis des millénaires (Ross, 2012), le devoir de protection de l'habitat du caribou, arpenté par leurs ancêtres, motive la Première Nation des Innus Essipit à créer la réserve de biodiversité Akumunan (CPNIE, 2015). Les Innus ont depuis toujours été intimement liés au caribou, puisque cet animal a toujours servi d'essence à leur vie en territoire. En 2002, Essipit identifie un secteur d'intérêt fréquenté par un groupe de caribous forestiers comptant à l'époque entre 40 et 50 individus: la harde du Lac des Cœurs. Celle-ci appartient à la population de caribous forestiers du Pipmuacan, qui, outre celle de Val-d'Or et de Charlevoix, est retrouvée à la limite la plus méridionale de l'aire de répartition de l'espèce (Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, 2013). Selon le dernier inventaire du MFFP réalisé à hiver 2020 (Plourde et al., 2020), la population de caribous forestiers du secteur Pipmuacan (comprenant la harde du Lac des Cœurs) est estimée à environ 225 individus. L'inventaire a montré un taux de recrutement très faible, indiquant que la population est malheureusement dans un état extrêmement précaire (Plourde et al., 2020).

La PNIE fait partie de l'équipe de rétablissement du caribou forestier, mise sur pieds en 2003 pour l'élaboration du premier Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec pour la période 2005-2012 et ayant poursuivi ses activités pour le deuxième Plan de 2013-2023. Un moratoire sur la chasse au caribou a également été décrété en 2003 et des suivis télémétriques de la harde du Lac des Cœurs ont été effectués de 2004 à 2011 par la PNIE.

D'autres espèces comme le garrot d'Islande de l'Est et l'omble de fontaine sont des espèces représentant un enjeu de conservation sur la réserve de biodiversité. Désigné comme espèce vulnérable en 2009, le garrot d'Islande est une espèce dont les tendances sont peu documentées, mais qui aurait connu un déclin pendant le 20^e siècle. L'omble de fontaine retrouvé en allopatrie

dans le secteur des Monts-Valin, quant à lui, représente l'une des deux plus importantes populations connues au Québec (CPNIE, 2015). Ces espèces ne sont qu'une infime partie de la grande diversité retrouvée à l'échelle de l'aire protégée.

En dernier lieu, les paysages retrouvés sur Akumunan, dont l'impressionnante chute de la rivière du Bras-Pilote, sont des éléments de conservation très importants. Les vieilles forêts présentes sur le territoire sont d'une importance primordiale, car elles représentent des écosystèmes rares et essentiels pour le maintien de la population de caribou forestier ainsi que la protection de certains oiseaux, mammifères, insectes, champignons, mousses et lichens (CPNIE, 2015).

3.3.1. La prise en charge d'activités de gestion d'Akumunan par la PNIE

À l'heure actuelle, la gestion et le suivi du réseau d'aires protégées québécoises, au-delà des parcs nationaux, ne sont qu'à l'étape embryonnaire. En février 2021, le projet de loi n°46 *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions* a été adopté à l'unanimité. Grâce à celui-ci, «le ministre peut, par entente, déléguer à toute personne ou toute communauté autochtone tout ou partie des pouvoirs que lui attribue la présente loi ou qu'il détient au regard de la gestion d'un territoire qui relève de son autorité et qui fait l'objet d'une mesure de conservation en vertu de la présente loi» (Assemblée nationale du Québec, 2019).

Cette nouvelle modification à la loi est conforme aux objectifs de la PNIE quant à la gestion de la réserve de biodiversité Akumunan. En effet, un modèle de gestion a été proposé par la PNIE au MELCC en 2010. Dans cette proposition d'entente de la délégation de gestion, on proposait de déléguer l'entière gestion de la réserve de biodiversité Akumunan au Conseil de la PNIE. À l'hiver 2021, la PNIE et le MELCC se sont entendus pour signer une Convention d'aide financière (CAF) (Annexe 1), selon laquelle plusieurs activités de gestion sur Akumunan seront réalisées par la PNIE et soutenues par le MELCC par un financement annuel. L'une de celles-ci correspond à «la mise en place d'un modèle de suivi de la biodiversité et des objectifs de conservation» (gouvernement du Québec et Première Nation des Innus Essipit, 2021).

En 2015, la PNIE avait déjà obtenu une Entente de service avec le MELCC afin de rédiger elle-même le plan de conservation pour la réserve de biodiversité Akumunan. On n'y rapporte aucun inventaire faunique ou floristique sur le territoire concerné. Un portrait est tout de même réalisé afin d'identifier les espèces présentes selon les connaissances détenues par le Conseil de la PNIE et les experts consultés ainsi que d'orienter les objectifs de gestion de ce territoire (CPNIE et Gouvernement du Québec, 2015). Ces objectifs sont les suivants:

- Maintien global et suivi de la biodiversité des écosystèmes terrestres et aquatiques;
- Protection attentive des espèces à statuts particuliers (caribou forestier et garrot d'Islande);
- Protection des vieilles forêts;
- Maintien et mise en valeur du patrimoine culturel autochtone dans toutes ses dimensions;
- Développement des connaissances et de la recherche;
- Sensibilisation des usagers aux objectifs de la réserve de biodiversité Akumunan;
- Concertation avec les usagers périphériques.

Ces objectifs de conservation traduisent les intérêts de la PNIE et de ses membres qui voient la forêt et les aires protégées comme des endroits habités. Ils considèrent que l'on doit mettre les intérêts des utilisateurs au cœur de la gestion du territoire afin d'atteindre ces objectifs.



3.3.2. Activités sur le territoire

La réserve de biodiversité Akumunan est un territoire qui, par sa proximité au Saguenay et à la Haute-Côte-Nord, est assez fréquenté par l'Homme (Figure 2). On ignore le nombre de personnes fréquentant ce territoire de manière sporadique, mais l'on sait que 18 baux de villégiature et 4 camps à fins d'abris sommaires y sont répartis (CPNIE et Gouvernement du Québec, 2015). Les activités qui y sont pratiquées sont nombreuses: chasse, pêche, piégeage, cueillette, randonnée à pied, en VTT ou en motoneige. Les usagers y sont nombreux, c'est pourquoi une harmonisation de leurs intérêts est de mise.

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage réalisées dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord génèrent d'importantes retombées quant au produit intérieur brut (PIB) généré par les amateurs québécois de ces activités. L'omble de fontaine et l'original sont les deux principales espèces prélevées dans ces deux régions (Bureau d'études stratégiques et

techniques en économique, 2018). Sur le nitassinan, la chasse à l'original et au petit gibier ainsi que la pêche à l'omble de fontaine sont largement pratiquées. Dans le cadre de la gestion d'Akumunan, les différents utilisateurs autochtones et allochtones seront conviés à collaborer à différents suivis afin d'avoir une idée précise des activités et prélèvements réalisés et des enjeux qui y sont liés.

3.4. Le territoire d'application du plan d'aménagement et l'innu-assi

Essipit prépare un plan d'aménagement forestier intégré pour l'ensemble de ses pourvoiries qui forment ce que l'on appelle le territoire d'application du plan (TAP), d'une superficie de 395 km². Le TAP comprend également une grande partie de l'innu-assi, un territoire dont, suite à la signature d'un traité, les Essipiennuat auraient la pleine propriété et seraient libres de l'occuper, l'utiliser, l'aménager, l'exploiter et le mettre en valeur selon leurs valeurs et leurs besoins (PNIE, 2021).

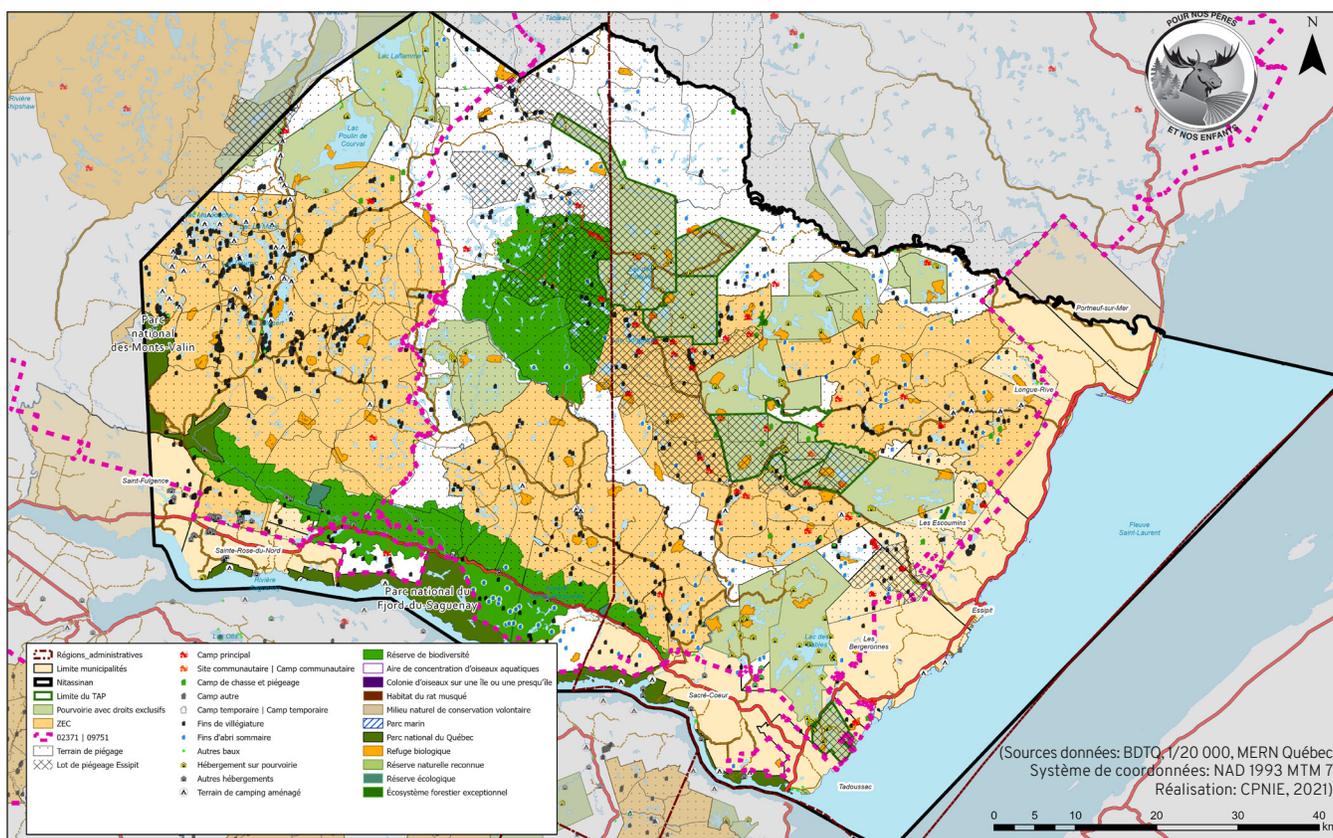


Figure 2 - Occupation du nitassinan d'Essipit (PNIE, 2021)

Le plan d'aménagement distingue trois secteurs dans le TAP, qui diffèrent entre eux par leurs caractéristiques biophysiques, écologiques et forestières. D'abord, le secteur « Atik^u », incluant les territoires actuels des pourvoires du Domaine du Lac des Coeurs (incluant la pourvoirie Sainte-Anne-de-Portneuf, récemment fusionnée au Domaine du Lac des Coeurs) et du Domaine sportif du Lac Loup. Ensuite, le secteur « Nutshimit^u », incluant le Domaine du Club Claire (incluant l'agrandissement prévu par le Traité) et le Domaine du Lac Bernier. Finalement, le secteur « Unipek^u », incluant la pourvoirie des Lacs à Jimmy (Figure 3).

Souhaitant contribuer aux cibles d'aires protégées du Québec, Essipit a aussi le projet de créer un réseau d'aires protégées à l'intérieur de l'Innu-assi, concordant avec ses valeurs écologiques, économiques et sociales (Leguerrier, 2018). Ce réseau est intégré au plan d'aménagement et ciblera plus particulièrement les lacs d'intérêt des pourvoires ainsi que les bassins versant immédiats. Seront également protégés les

peuplements les plus importants, certains éléments géomorphologiques et fauniques, sites patrimoniaux et paysages sensibles (PNIE, 2021).

Le Conseil de la PNIE désire utiliser le territoire et les ressources de manière durable, au bénéfice de l'ensemble de la communauté et avec un souci constant pour la protection de l'environnement. Pour la PNIE, le territoire de l'Innu-assi représente une opportunité d'établir son propre système de gouvernance avec ses lois, institutions, standards et règlements (Beaudoin, 2014). En effet, l'Innu-assi est un lieu d'expression et de partage de la richesse du patrimoine Innu et correspond à un levier du développement socio-économique durable et responsable de la PNIE. Il s'agira d'un lieu où l'intégration des besoins et intérêts de l'ensemble des utilisateurs se fera par un aménagement multidisciplinaire et novateur. Les principes du développement durable et les aspirations de la communauté seront considérés en tout temps. Ce lieu favorisera l'expression, la transmission et le partage de la culture et du patrimoine Innu.

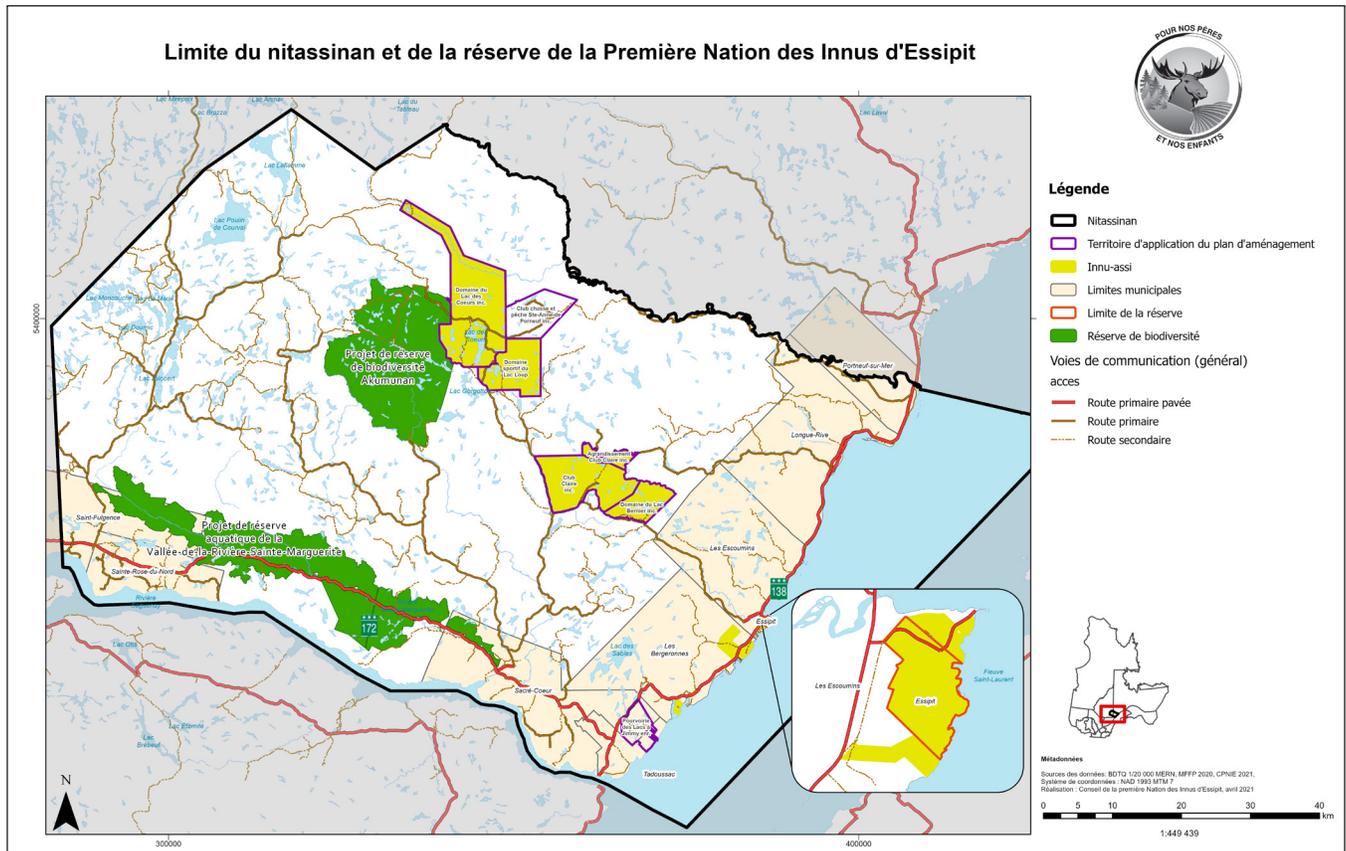


Figure 3 - Territoire d'application du plan d'aménagement

Le Conseil de la PNIE a relevé les préoccupations sociales et économiques de la communauté par rapport au territoire par un processus collaboratif incarné par le Comité d'aménagement du territoire de l'Innu-Asi. Cela a par la suite conduit le Secteur développement, territoire et patrimoine à l'identification des différentes vulnérabilités des écosystèmes et de la relation des Innus avec le territoire. Ces vulnérabilités sont identifiées selon 4 enjeux principaux: enjeux sociaux et patrimoniaux; enjeux écologiques; enjeux fauniques et enjeux économiques et de production de bois.

L'éventuelle signature d'un traité n'est pas garantie. Malgré cela, Essipit souhaite protéger la biodiversité tout en aménagement et en mettant en valeur les ressources sur le territoire concerné par le Plan d'aménagement, qui est actuellement en fin de préparation. Il sera par la suite en consultation auprès des membres de la PNIE et sera adapté en fonction des commentaires reçus.

3.5. Représentativité d'Akumunan par rapport à l'Innu-Asi

Par leur proximité sur le territoire, il est envisagé que la réserve de biodiversité Akumunan serve d'état de référence pour l'aménagement de l'Innu-Asi. En effet, jusqu'en 2013, certaines parties de la forêt d'Akumunan ont subi des coupes forestières, mais elles y sont interdites depuis. Afin de répondre à l'objectif d'acquisition de connaissances et de suivi de l'état du territoire d'Akumunan, l'évolution naturelle d'un environnement sans aménagement forestier, mais qui fait face aux perturbations naturelles et sur lequel des activités culturelles sont pratiquées, sera documentée. Le suivi sur Akumunan impliquera donc des indicateurs qui sont transférables à l'Innu-Asi afin de documenter l'évolution de sa situation dans le temps et de permettre d'adapter les pratiques en conséquence.

Les caractéristiques biophysiques, écologiques et forestières des différents secteurs du TAP sont très différentes entre le nord et le sud. En termes de sous-domaine bioclimatique, le secteur « Atik » est situé majoritairement dans la sapinière à bouleau blanc de l'Est, dans la région écologique du massif des Monts-Valin (PNIE, 2021 version préliminaire). Il s'agit du secteur

ayant les caractéristiques se rapprochant le plus de celles d'Akumunan. Pour sa part, le secteur « Nutshimit » se trouve majoritairement dans la sapinière à bouleau blanc de l'Est, dans la région écologique des hautes collines de Charlevoix et du Saguenay (PNIE, 2021 version préliminaire). Finalement, le secteur « Uinipek » est situé entièrement dans la sapinière à bouleau jaune de l'Est et dans la région écologique des hautes collines de Charlevoix et du Saguenay (PNIE, 2021 version préliminaire).

Il est difficile de savoir si la pression anthropique varie entre le TAP et Akumunan, car ce dernier ne fait pas l'objet d'une surveillance serrée des activités s'y réalisant. Il y a très peu de baux de villégiature dans le TAP, car celui-ci est principalement composé des pourvoiries Essipit. Les infrastructures sont donc principalement des hébergements locatifs et reliés aux activités des pourvoiries. En plus de la clientèle des pourvoiries pratiquant principalement la chasse et la pêche, on y retrouve également plusieurs membres qui pratiquent Innu-Aitun (PNIE, 2021, version préliminaire). Sur Akumunan, on ne trouve qu'une pourvoirie à droits non exclusifs aux limites de l'aire protégée et peu de baux de villégiature.



4. Développement d'un outil de gestion intégrée

4.1. Identifier les valeurs, besoins et vision de la PNIE

Selon les orientations du Plan d'action de 2015 de la Réserve de biodiversité Akumunan (CPNIE, 2015), une recherche devait être effectuée afin d'évaluer l'efficacité de l'aire protégée Akumunan pour le maintien de la biodiversité à l'échelle locale et régionale. Il a été documenté, entre autres par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qu'une gestion efficace d'une aire protégée peut mener à l'atteinte de ses objectifs. C'est donc en évaluant l'efficacité de la gestion d'Akumunan que nous assurerons son succès en termes de protection des éléments sociaux et écologiques, ainsi qu'un suivi de l'évolution dite « naturelle » de l'écosystème à titre de référence pour le territoire aménagé de l'Innu-Assi. L'UICN a d'ailleurs proposé un guide (Dudley, 2008) pour la mise en place d'un système de suivi de l'efficacité de gestion, dont les premières étapes reposent sur l'identification des besoins, des valeurs et des objectifs liés à l'aire protégée.

Afin d'identifier ces éléments auprès des Essipiinnuat, une équipe de travail a été mise sur pied. Celle-ci est

composée de professionnels du Secteur développement, territoire et patrimoine ainsi que des directeurs de recherche, de la professionnelle de recherche et de l'étudiante de la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone de l'Université Laval. Cette équipe correspond aux auteurs du présent rapport.

L'équipe de travail a procédé à des groupes de discussion avec des personnes ayant des connaissances approfondies du territoire et de la culture Innu. En tout, nous avons rencontré 21 participants membres de la PNIE et 1 non-membre, dont 9 femmes et 13 hommes.

Suite à ces groupes de discussion, nous avons rassemblé les valeurs, besoins et visions des participants, puis proposé une analyse afin de regrouper les informations émergentes (Mémoire de maîtrise de Rosalie Champagne Côté en préparation: « Mise en place d'aires protégées autochtones: l'étude du cas de la réserve de biodiversité Akumunan »). Cette analyse a été présentée de manière vulgarisée à un groupe de membres de la PNIE afin de s'assurer qu'elle reflétait bien les valeurs de la communauté. Un schéma résumant la vision des Essipiinnuat de l'aire protégée a ainsi pu être validé (Figure 4).

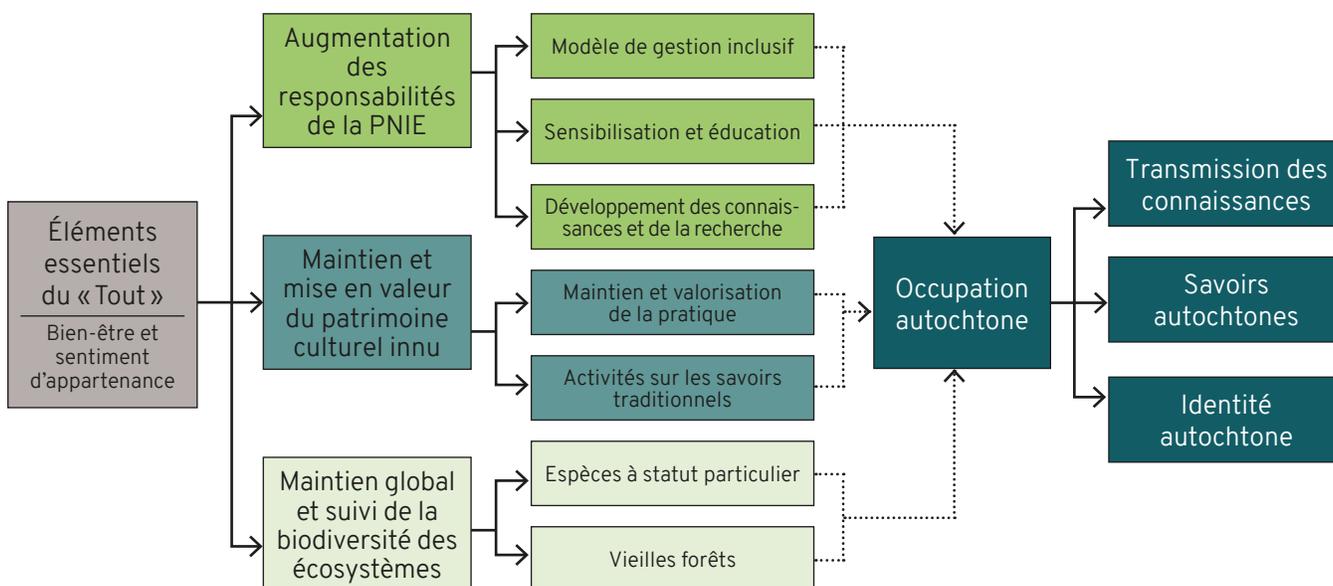


Figure 4 - Éléments essentiels du « Tout ». Ces éléments représentent la vision qu'ont les participants de la réserve de biodiversité Akumunan ainsi que les objectifs de gestion du plan de conservation.

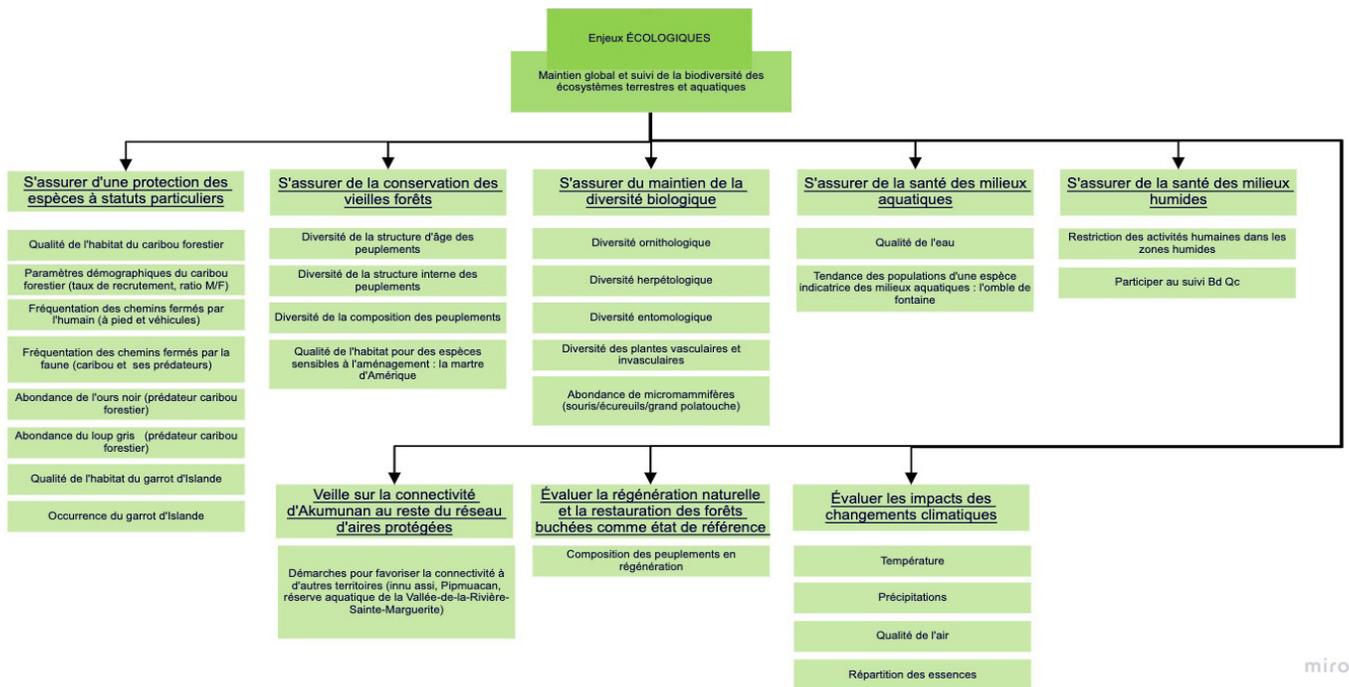
4.2. Identifier les objectifs et indicateurs de gestion

Le schéma des valeurs, besoins et vision de la PNIE pour Akumunan a ensuite été traduit en objectifs de gestion qui s'arriment au plan de conservation (Figure 4). De ces objectifs, nous avons listé les valeurs à protéger sur Akumunan, puis nous avons explicité différents indicateurs pour en assurer le suivi (Figures 5, 6 et 7). Nous avons ainsi développé un tableau (Tableau 1) inspiré des fiches valeurs-objectifs-indicateurs-cibles (VOIC) utilisées par les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Ce tableau a été développé par l'équipe de travail, afin de prendre en compte les suivis déjà effectués et les données déjà compilées par la PNIE sur ce territoire. De plus le choix des valeurs-objectifs-indicateurs a été guidé par la volonté d'établir des suivis simultanés sur le territoire de l'aire de protégée et sur l'innu-assi.

Les indicateurs ciblés pour le suivi socioécologique d'Akumunan impliquent différentes similarités avec les suivis mis en place dans les réseaux de la SEPAQ, de Parcs Canada ou encore les enjeux identifiés par la TLGIRT de la région concernée (Tableau 1). Comme dans le cadre de notre suivi, l'intégrité écologique, les enjeux sociaux et la gouvernance sont adressés dans les plans stratégiques de la SEPAQ et

de Parcs Canada. Le plan stratégique 2017-2022 de la SEPAQ présente cinq enjeux majeurs afin de répondre à sa mission, sa vision et ses valeurs: Conservation du patrimoine et développement durable, Croissance et pérennité financière, Expérience client, Développement et mobilisation du capital humain et Performance organisationnelle (SEPAQ 2021). Les plans directeurs des parcs nationaux du Canada au Québec (Forillon et de la Mauricie) font quant à eux état de trois plans de surveillance: un pour l'intégrité écologique, un pour le sentiment d'attachement envers le parc (ou sentiment d'appartenance envers l'aire patrimoniale) et de l'appréciation et de la compréhension du public (expérience du visiteur et éducation), ainsi qu'un plan de surveillance des ressources culturelles (Parcs Canada 2010a et 2010b).

L'augmentation de l'offre de services pour les utilisateurs est une vision commune de la SEPAQ, Parcs Canada et de la PNIE pour connecter les gens à la nature et au patrimoine culturel. Dans le cas d'Akumunan, le maintien de la pratique d'innu-aitun pour les membres de la communauté est un élément majeur du maintien du patrimoine culturel. C'est pourquoi notre suivi de l'efficacité de gestion propose des indicateurs spécifiques aux activités de prélèvement des ressources naturelles (chasses, pêche, piégeage, cueillette).



miro

Figure 5 - Enjeux, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments écologiques du suivi

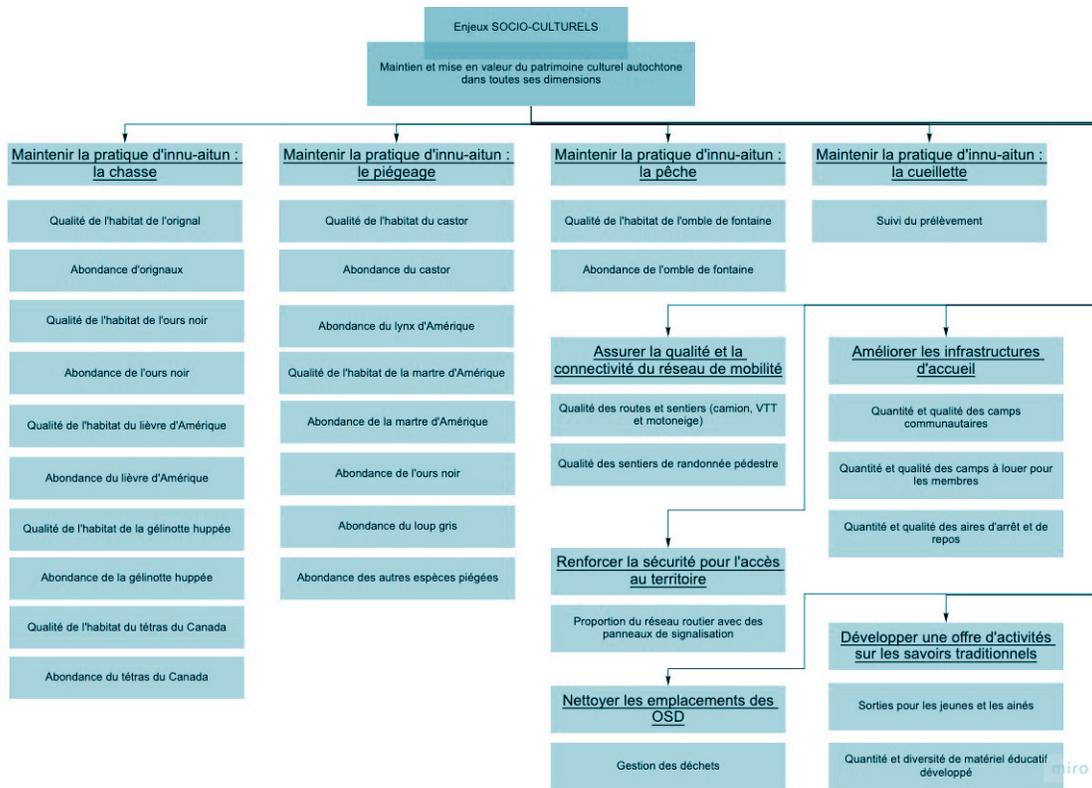


Figure 6 - Enjeu, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments socioculturels du suivi

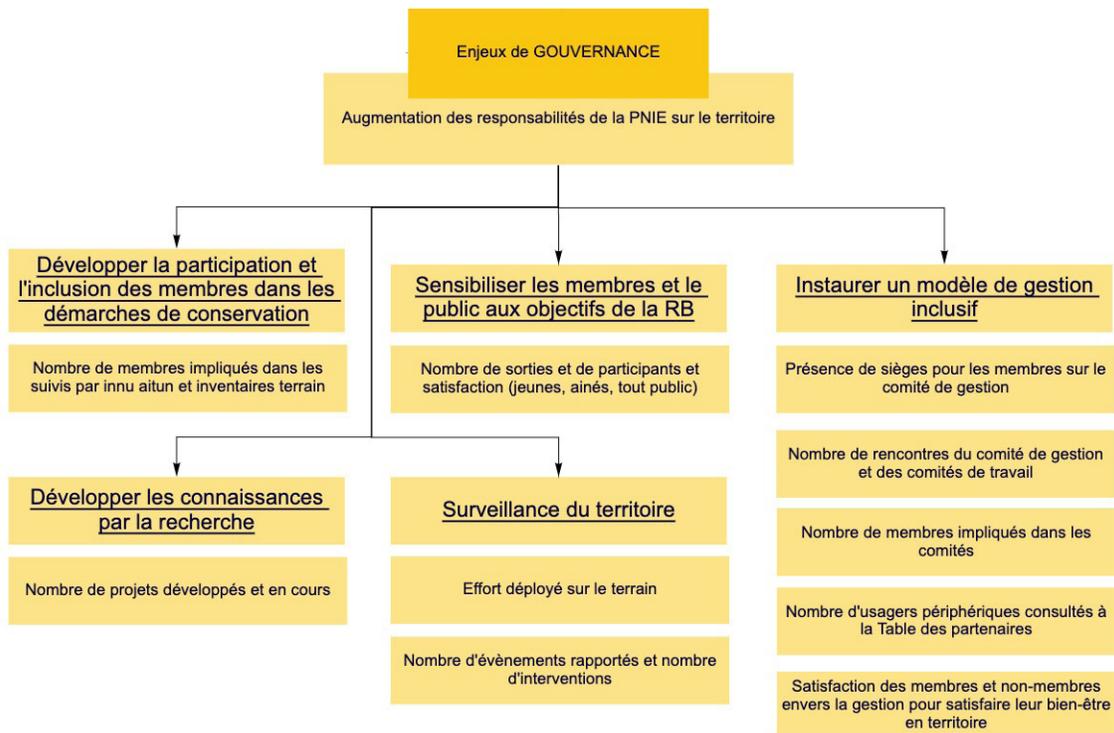


Figure 7 - Enjeu, valeur, objectifs et indicateurs reliés aux éléments de gouvernance du suivi

Tableau 1 – Suivi de gestion proposé en fonction des enjeux et objectifs de la réserve de biodiversité Akumunan

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'Innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aïtun
1	Écologique	1.1	Maintien global et suivi de la biodiversité des écosystèmes terrestres et aquatiques	1.1.1	S'assurer d'une protection des espèces à statuts particuliers	1.1.1.a	Qualité de l'habitat du caribou forestier	10 ans	Cartographie, MQH	Enjeu spécifique	Conservation des espèces à statut menacées et vulnérables	1.04A: EMVS; 1.04B: Caribou;	1-3-06-101 (Gaspésie) + Situation des espèces à statut particulier (Réseau)			
						1.1.1.b	Paramètres démographiques de caribou forestier (taux de recrutement, ratio M/F)	Données du MFFP lorsqu'elles sont disponibles	Données du projet FAEP, inventaires du MFFP pour la population du Pipmuacan + Développer l'acquisition de connaissances avec universités ou gouvernements (Télémetrie, Inventaire aérien)	Enjeu spécifique		1-3-06-101 (Gaspésie) + Situation des espèces à statut particulier (Réseau)				
						1.1.1.c	Fréquentation des chemins fermés par l'humain (à pied et véhicules)	1 an	Surveillance (patrouille) + Caméras à l'entrée des chemins	Enjeu spécifique						
						1.1.1.d	Fréquentation par la faune des chemins fermés (caribou et ses prédateurs)	Refaire le suivi dans 10-15 ans (à valider avec Martin-Hugues Saint-Laurent)		Enjeu spécifique						
						1.1.1.e	Abondance de l'ours noir (prédateur du caribou forestier)	1 an	Suivi innu-aitun / caméras	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		Situation de l'ours noir (Mauricie)	Suivi chasse à l'ours		
						1.1.1.f	Abondance du loup gris (prédateur du caribou forestier)	1 an	Suivi innu-aitun / caméras	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		Situation des carnivores (Forillon), Situation de l'original et du loup (Mauricie)	Suivi piégeage		
						1.1.1.g	Qualité de l'habitat du garrot d'Islande	5 ans	Inventaire arbres sur pied (grosses cavités) à proximité des lacs sans poissons	Enjeu spécifique	Conservation des espèces à statut menacées et vulnérables	1.08A - Sites fauniques d'intérêt	1-3-06-007 (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent)			
						1.1.1.h	Occurrence du garrot d'Islande	1 an	Inventaire de l'utilisation des 50 nichoirs et des cavités naturelles identifiées (occurrence): caméras	Enjeu spécifique			1-3-06-007 (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent)			
						1.1.2	Veille sur la connectivité d'Akumunan au reste du réseau d'aires protégées	1.1.2.a	Temps consacré à la connectivité avec d'autres territoires protégés (Innu assi, Pipmuacan, réserve aquatique de la Vallée-de-la-Rivière-Sainte-Marguerite)	1 an	Proposer des aires protégées dans le cadre des nouvelles cibles du gouvernement (30%)	Biodiversité étendue				

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun
				1.1.3	S'assurer du maintien de la diversité biologique	1.1.3.a	Diversité ornithologique	5 ans	Participer au suivi BdQc (Inventaire acoustique) + suivi innu aitun (observation opportuniste)	Biodiversité étendue		1.04A – Espèces menacées, vulnérables et susceptibles (EMVS)	1-3-05-001 Suivi des oiseaux nicheurs (Réseau)	Situation des oiseaux forestiers (Mauricie)	x	
						1.1.3.b	Diversité herpétologique	5 ans	Participer au suivi BdQc (Inventaire acoustique des anoures)	Biodiversité étendue			1-3-05-201 Route d'écoute des anoures (la majorité des parc)		x	
						1.1.3.c	Diversité entomologique	5 ans	Participer au suivi BdQc (capture au filet entomologique des odonates et des papillons de jour + pièges fosses)	Biodiversité étendue			-		x	
						1.1.3.d	Diversité des plantes vasculaires et invasives	5 ans	Participer au suivi BdQc (placettes d'inventaire + phénologie par camera)	Biodiversité étendue				Phénologie des plantes (Forillon)	x	Suivi de cueillette de petits fruits ou plantes
						1.1.3.e	Abondance de micromammifères (souris/écureuils/grand polatouche)	1 an	Suivi innu-aitun + suivi par les trappeurs non-membres (carnet du piéreur), caméras	Enjeu spécifique			1-3-05-107 Suivi des micromammifères (Aiguebelle, Yamaska), mais désormais abandonné			
				1.1.4	S'assurer de la conservation des vieilles forêts	1.1.4.a	Diversité de la structure d'âge des peuplements	5 ans	placette d'inventaire + cartographie	Enjeu spécifique	Structure d'âge des forêts	1.02A: Structure d'âge (régénération, vieilles forêts)	Suivi de la naturalité (en cours de développement)	Peuplements forestiers (Forillon)		
						1.1.4.b	Diversité de la structure interne des peuplements	5 ans	placette d'inventaire + cartographie	Enjeu spécifique	Structure interne		Suivi de la naturalité (en cours de développement)	Peuplements forestiers (Forillon)		
						1.1.4.c	Diversité de la composition des peuplements	5 ans	placette d'inventaire + cartographie	Enjeu spécifique	Composition forestière		Suivi de la naturalité (en cours de développement)	Peuplements forestiers (Forillon)		
						1.1.4.d	Diversité du bois mort	5 ans	placette d'inventaire	Enjeu spécifique	Bois mort	1.03E – Bois mort	Suivi de la naturalité (en cours de développement)			
						1.1.4.e	Qualité de l'habitat pour des espèces sensibles à l'aménagement: la martre d'Amérique	5 ans	MQH martre	Enjeu spécifique		5.06B – Habitat de la martre d'Amérique	suivi réseau « Densité des mésocarnivores ou des grands prédateurs ». (en cours de développement)	Situation des carnivores (Forillon), Situation des carnivores de taille moyenne (Mauricie)		

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun
				1.1.5	S'assurer de la santé des milieux aquatiques	1.1.5.a	Qualité de l'eau	5 ans	Suivi BdQc, Diagnose (pH, coliformes, nutriments)	Enjeu spécifique	Intégrité du réseau hydrologique + Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		Indicateur sur la qualité d'habitat d'omble de fontaine	Situation de la température des cours d'eau + Situation des communautés d'invertébrés benthiques + Situation des communautés de poissons + Situation des traverses de cours d'eau (Forillon), Situation de la qualité d'eau + Conformité des ponts et ponceaux (Mauricie)		
						1.1.5.b	Tendance des populations d'une espèce indicatrice des milieux aquatiques: l'omble de fontaine	1 an	Suivi innu aitun + diagnose de lac (profils pH, température, oxygène et conductivité; communauté de poissons)	Enjeu spécifique			Indicateur sur la qualité d'habitat d'omble de fontaine	Situation des populations de salmonidés (Mauricie)		
				1.1.6	Évaluer la régénération naturelle et restauration des forêts buchées comme état de référence pour l'innu assi	1.1.6.a	Composition des peuplements en régénération	5 ans	placette inventaire	Enjeu spécifique		1.02A: Structure d'âge (régénération, vieilles forêts)	Suivi de la naturalité (en cours de développement)			
				1.1.7	S'assurer de la santé des milieux humides	1.1.7.a	Restriction des activités humaines dans les zones humides	1 an	Surveillance par caméra	Biodiversité étendue	Intégrité du réseau hydrologique	3.02A: Milieux humides d'intérêt (MHI)			x	
						1.1.7.b	Participer au suivi de biodiversité du Québec	5 ans		Biodiversité étendue				(Mauricie) Situation de la tortue des bois Proportion de milieux humides sous influence d'anciens barrages Situation du castor Situation des grenouilles aquatiques Situation des peuplements forestiers humides rares		
				1.1.8	Évaluer des impacts des changements climatiques	1.1.8.a	Température	1 an	Station météo	Biodiversité étendue						Changements climatiques
						1.1.8.b	Précipitations	1 an	Station météo	Biodiversité étendue						
						1.1.8.c	Qualité de l'air	1 an	Station météo	Biodiversité étendue						
						1.1.8.d	Répartition des essences	5 ans	Cartographie ou placette permanente + suivi de la régénération	Biodiversité étendue						

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'Innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Au- tomne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun	
2	Socio- culturelle	2.1	Maintien et mise en valeur du patrimoine culturel autochtone dans toutes ses dimensions	2.1.1	Maintenir la pratique d'innu-aitun: la chasse	2.1.1.a	Qualité de l'habitat de l'original	5 ans	IQH original	Enjeu spécifique	Maintien de la qualité des habitats d'espèces focales pour la PNIE	5.06C2 - MHG - Ambiance chasse original		Situation de l'original et du loup (Mauricie)			
						2.1.1.b	Abondance d'originaux	1 an	prélèvement (suivi innu-aitun + non membres) et inventaire (survol aérien ou densité par caméras) ?	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté			Situation de l'original (Forillon)		Suivi chasse aux cervidés	
						2.1.1.c	Qualité de l'habitat de l'ours noir	5 ans	IQH ours noir	Enjeu spécifique							
						2.1.1.d	Abondance d'ours noir	1 an	prélèvement (suivi innu-aitun + non membres), inventaire (densité par caméras) ?	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		1-3-04-001 Indice de déprédation (réseau)			Suivi chasse à l'ours	
						2.1.1.e	Qualité de l'habitat du lièvre d'Amérique	5 ans	IQH lièvre (requêtes)	Enjeu spécifique		5.06C1 - MHG - Chemins petits gibiers TFS					
						2.1.1.f	Abondance du lièvre d'Amérique	1 an	prélèvement (suivi innu-aitun + non membres), décompte de cottins	Enjeu spécifique						Suivi chasse au petit gibier	
						2.1.1.g	Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée	5 ans	IQH gélinotte huppée	Enjeu spécifique		5.06C1 - MHG - Chemins petits gibiers TFS					
						2.1.1.h	Abondance de gélinotte huppée	1 an	prélèvement (suivi innu-aitun + non membres)	Enjeu spécifique						Suivi chasse au petit gibier	
						2.1.1.i	Qualité de l'habitat du tétras du Canada	5 ans	IQH tétras du Canada	Enjeu spécifique		5.06C1 - MHG - Chemins petits gibiers TFS					
						2.1.1.j	Abondance du tétras du Canada	1 an	suivi innu aitun (prelevement VS tendance d'abondance selon observations)	Enjeu spécifique						Suivi chasse au petit gibier	
		2.1.2	Maintenir la pratique d'innu-aitun: la pêche	2.1.2.a	Qualité de l'habitat d'omble de fontaine	5 ans	diagnostic de lac (profils pH, température, oxygène et conductivité; communauté de poissons)	Enjeu spécifique	Maintien de la qualité des habitats d'espèces focales pour la PNIE				Indicateur sur la qualité d'habitat d'omble de fontaine				

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'Innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aïtun
				2.1.3	Maintenir la pratique d'Innu-aitun: le piégeage	2.1.3.a	Qualité de l'habitat du castor	5 ans	IOH castor	Enjeu spécifique	Maintien de la qualité des habitats d'espèces focales pour la PNIE					
						2.1.3.b	Abondance du castor	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté			Situation du castor (Forillon et Mauricie)		Suivi piégeage
						2.1.3.c	Abondance du lynx d'Amérique	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté					Suivi piégeage
						2.1.3.d	Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique	5 ans	MQH martre	Enjeu spécifique	Maintien de la qualité des habitats d'espèces focales pour la PNIE					
						2.1.3.e	Abondance de la martre d'Amérique	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté	5.06B – Habitat de la martre d'Amérique	suivi réseau « Densité des mésocarnivores ou des grands prédateurs ». (en cours de développement)			Suivi piégeage
						2.1.3.f	Abondance d'ours noir	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		1-3-04-001 Indice de déprédation (réseau)			Suivi piégeage
						2.1.3.g	Abondance de loup gris	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres + observation à déclaration obligatoire	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		1-3-04-001 Indice de déprédation (réseau)			Suivi piégeage
						2.1.3.h	Abondance des autres espèces piégées	1 an	Suivi innu aïtun (Survey 123 + QuickCapture) par les membres et les non-membres	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté					Suivi piégeage
				2.1.4	Maintenir la pratique d'Innu-aitun: la ceuillette	2.1.4.a	Suivi du prélèvement	1 an	Suivi innu aïtun	Enjeu spécifique						Suivi ceuillette
				2.1.5	Assurer la qualité et la connectivité du réseau de mobilité	2.1.5.a	Qualité des routes et sentiers (Camion, VTT, motoneige)	1 an	Signalements des utilisateurs / patrouilleurs (code de nécessité d'intervention)	Enjeu spécifique	Accès au territoire		2-2-01-001 Emprise des sentiers + Suivi des ponts et ponceaux (en cours de développement)	Situation des traverses de cours d'eau (Forillon), Conformité des ponts et ponceaux (Mauricie)		Utilisation et fréquentation du territoire
						2.1.5.b	Qualité des sentiers de randonnée pédestre	1 an	Signalements des utilisateurs / patrouilleurs	Enjeu spécifique	Accès au territoire		2-2-01-001 Emprise des sentiers			

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun
				2.1.6	Renforcer la sécurité pour l'accès au territoire	2.1.6.a	Proportion du réseau routier avec panneaux de signalisation	1 an		Enjeu spécifique	Accès au territoire					
				2.1.7	Améliorer les infrastructures d'accueil	2.1.7.a	Quantité des infrastructures: camps communautaires	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-1-01-001 Densité des infrastructures (réseau)			
						2.1.7.b	Qualité des infrastructures: camps communautaires	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-2-02-001 Indice de dégradation (sites de camping)			
						2.1.7.c	Quantité des infrastructures: camps à louer pour les familles	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-1-01-001 Densité des infrastructures (réseau)			
						2.1.7.d	Qualité des infrastructures: camps à louer pour les familles	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-2-02-001 Indice de dégradation			
						2.1.7.e	Quantité des infrastructures: aires d'arrêt et de repos	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-1-01-001 Densité des infrastructures (réseau)			
						2.1.7.f	Qualité des infrastructures: aires d'arrêt et de repos	1 an	Registre des infrastructures	Enjeu spécifique			2-2-02-001 Indice de dégradation			
				2.1.8	Nettoyer les emplacements des OSD (occupations sans droits)	2.1.8.a	Gestion des déchets	1 an		Enjeu spécifique				Gérance environnementale		
				2.1.9	Développer une offre d'activités sur les savoirs traditionnels	2.1.8.a	Pour les jeunes: Nombre de sorties, Nombre de participants, Sondage de satisfaction	1 an	Registre des activités, code QR sur nos panneaux d'information ou de signalisation	Enjeu spécifique	Diversification des activités de pourvoiries		Accroître l'offre de produits et de services + Développer de nouvelles clientèles			
						2.1.8.b	Pour les aînés: Nombre de sorties, Nombre de participants, Sondage de satisfaction: aînés	1 an	Registre des activités, code QR sur nos panneaux d'information ou de signalisation	Enjeu spécifique	Diversification des activités de pourvoiries					
						2.1.8.d	Quantité et diversité de matériel éducatif développé	1 an	Affiches vulgarisées par thème, site web, vidéo, dépliants, carte du territoire, présentations publiques	Enjeu spécifique				Éducation		

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun
3	Gouvernance (*Rôle prépondérant du conseil)	3.1	Augmentation des responsabilités de la PNIE sur Akumunan	3.1.1	Développer des connaissances (recherche)	3.1.1.a	Nombre de projets développés et en cours avec Cégeps, Universités ou gouvernements	1 an		Enjeu spécifique			Promouvoir les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique	Partenariats		
				3.1.2	Développer la participation/inclusion des membres dans les démarches de conservation	3.1.2.a	Nombre de membres impliqués dans les suivis de l'intégrité écologique: par les inventaires terrain	1 an		Enjeu spécifique						
						3.1.2.b	Nombre de membres impliqués dans les suivis de l'intégrité écologique: par le suivi de l'innu aitun	1 an		Enjeu spécifique						
				3.1.3	Sensibiliser les membres et le public aux objectifs de la réserve de biodiversité (éducation à la culture innue et aux bonnes pratiques de conservation)	3.1.3.a	Nombre de sorties, Nombre de participants, Sondage de satisfaction: jeunes	1 an	Registre des activités, code QR sur nos panneaux d'information ou de signalisation	Enjeu spécifique				Expérience des visiteurs et activités récréatives		
						3.1.3.b	Nombre de sorties, Nombre de participants, Sondage de satisfaction: aînés	1 an	Registre des activités, code QR sur nos panneaux d'information ou de signalisation	Enjeu spécifique				Expérience des visiteurs et activités récréatives		
						3.1.3.c	Nombre de sorties, Nombre de participants, Sondage de satisfaction: tout public	1 an		Enjeu spécifique				Expérience des visiteurs et activités récréatives		
				3.1.4	Instaurer un modèle de gestion inclusif	3.1.4.a	Présence de sièges pour les membres sur le comité de gestion	1 an		Enjeu spécifique						
						3.1.4.b	Nombre de rencontres du comité de gestion	1 an		Enjeu spécifique						
							Nombre de membres impliqués dans les comités de travail	1 an		Enjeu spécifique						

Code valeur	Enjeu	Code objectif	Valeur	Code objectif	Objectif	Code indicateur	Indicateur	Périodicité	Stratégie (Outils)	Visée de l'indicateur	Enjeu du plan d'aménagement de l'innu assi	Équivalents Fiches enjeux solutions UA 023-71 (Automne 2019 - Hiver 2020)	Indicateurs SEPAQ	Indicateurs Parcs Canada	Indicateurs BiodivQC	Suivi innu aitun
							Nombre de rencontres des comités de travail (éducation, communication, mise en valeur et activités)	1 an		Enjeu spécifique						
						3.1.4.c	Nombre d'usagers périphériques consultés à la Table des partenaires	1 an		Enjeu spécifique			Augmenter la concertation avec les acteurs des zones périphériques + Établir des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones	Mauricie: création d'un comité consultatif (à venir)		
							Nombre de participants aux rencontres des comités de travail des partenaires	1 an		Enjeu spécifique				Mauricie: Favoriser l'implication des citoyens (à venir)		
						3.1.4.d	Satisfaction des membres envers la gestion du territoire pour permettre de répondre à leur bien-être (paysage, paix, liberté, mémoire, sécurité)	1 an	Sondage réalisé auprès des membres (cote de satisfaction envers la gestion effectuée et identification des pistes d'amélioration suggérées par les membres)	Enjeu spécifique	Protection de la qualité de vie des membres de la communauté		Faire vivre une expérience client distinctive	Surveillance du sentiment d'attachement envers le parc		Utilisation et fréquentation du territoire
						3.1.4.e	Satisfaction des utilisateurs non-membres	1 an	Sondage permanent: état des sentiers, activités pratiquées, ...	Enjeu spécifique			Faire vivre une expérience client distinctive	Surveillance du sentiment d'attachement envers le parc		
				3.1.5	Surveillance du territoire	3.1.5.a	Effort déployé sur le terrain (nb de sorties, pourcentage de territoire couvert, nombre de membres impliqués)	1 an	Registre de patrouille	Enjeu spécifique						
						3.1.5.b	Nombre d'événements rapportés et d'interventions pour des activités illégales (utilisation des chemins fermés, déchets humains, coupes, braconnage...)	1 an	plan de protection du territoire (assistant de protection de la faune)	Enjeu spécifique						

4.3. Encourager un suivi participatif et collaboratif

L'approche favorisée pour mesurer les indicateurs retenus consiste à mettre à profit les activités des utilisateurs du territoire. Ce système de suivi se veut donc participatif et concorde avec les objectifs de la PNIE qui sont notamment d'augmenter leurs responsabilités et d'encourager le maintien et la mise en valeur du patrimoine culturel innu. Le suivi innu-aitun, permettant de récolter des informations concernant les activités traditionnelles des membres de la communauté, avait déjà été mis en place par le Secteur développement territoire et patrimoine de la PNIE. Ce suivi inclut notamment l'établissement des camps, le prélèvement de bois de chauffage, les activités de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette et toute autre activité pratiquée en territoire. Ainsi, nous avons valorisé son utilisation pour le suivi de la gestion d'Akumunan et du TAP afin d'intégrer de nouveaux éléments dans les questionnaires présentés aux membres de la PNIE annuellement. Cette stratégie se veut un moyen d'impliquer les membres de la PNIE, ce qui favorisera le développement d'un sentiment d'appartenance à Akumunan et valorisera les savoirs autochtones, en plus de favoriser un suivi pérenne et dynamique.

De plus, afin de répondre à l'objectif du maintien global et du suivi de la biodiversité, la PNIE souhaite s'impliquer dans de nouvelles collaborations qui encourageront le suivi de la biodiversité sur le long terme. Les programmes de suivi des institutions gestionnaires des parcs nationaux du Québec ont dans un premier temps été utilisés comme référence pour le développement du présent système de suivi. Ainsi, les responsables de ces programmes à Parcs Canada et à la Sépaq, ainsi que les ministères responsables du suivi de la biodiversité au Québec (MELCC et MFFP) ont été impliqués et concertés à différentes reprises au cours du projet.

Cette démarche vise à adopter un système de suivi pour lequel les résultats seront transférables et comparables à ceux d'autres organismes impliqués dans le suivi de la biodiversité. La PNIE souhaite par exemple collaborer avec le gouvernement du Québec afin de contribuer au réseau de suivi de la biodiversité dans un contexte de changements climatiques sur le territoire du Québec. Ce

suivi se base sur des indicateurs répondant aux critères suivants: « bon indicateur de changement, indicateur utile à la gestion ou la conservation de la biodiversité, indicateur qui permet d'améliorer la compréhension des écosystèmes et des interactions dans les communautés, indicateur ayant un coût abordable » (Procédure campagne terrain, Suivi BdQc, p.4). Comme ce dispositif vise à être déployé à grande échelle spatiale sur tout le territoire québécois, il a été proposé d'inclure des cellules de suivi directement sur Akumunan ainsi que sur le TAP. De plus, une collaboration a été entreprise avec les organismes de bassin versant de la région afin de documenter les données existantes et d'orienter les futures acquisitions de données sur les territoires conjoints à ceux de la PNIE. Cependant, ces collaborations ne sont pas assurées pour le moment en raison des ressources financières et humaines limitées.

4.4. Proposer une structure de gestion inclusive

L'approche proposée par la PNIE pour la gestion de l'aire protégée est dite inclusive. En effet, la PNIE souhaite que tous les acteurs ayant un lien au territoire d'Akumunan soient impliqués de manière consultative. Ainsi, seraient invités sur la Table des partenaires d'Akumunan: la MRC du Fjord du Saguenay, la ZEC Nordique, la pourvoirie l'Or Piste, les trappeurs et vilégiateurs autochtones et allochtones, les clubs quad et de motoneige ainsi que les représentants du MELCC (Figure 8). Cette collaboration pourrait notamment encourager un suivi de l'intégrité écologique conjoint entre les membres de la PNIE et les utilisateurs allochtones du territoire.

Le comité de gestion de la réserve de biodiversité Akumunan a pour mandat de veiller à la réalisation d'un plan directeur et d'émettre des recommandations au Conseil de bande quant à la gestion de l'aire protégée. Pour la composition du comité de gestion, Essipit a proposé d'inclure le comité innu-aitun (1 élu et 4 membres de la communauté) ainsi que 4 autres membres (3 membres de la PNIE et 1 membre apparenté). Pour s'assurer d'une prise en compte des besoins et intérêts de la communauté, ainsi que d'une fluidité dans l'organe opérationnel, des groupes de travail (GT) seront également mis sur pied. Cinq groupes

seront composés d'employés de l'administration et de membres de la communauté: le GT Éducation et sensibilisation, le GT Communication, le GT Mise en valeur et activités en territoire, le GT Biodiversité et le GT Innu-aitun. D'autres groupes de travail seront créés avec les différents acteurs de la Table des partenaires.

4.5. Consulter les experts

Après avoir développé le tableau de suivi avec l'équipe de travail, nous avons présenté notre proposition d'outil de gestion aux experts responsables des suivis de la biodiversité au Québec. D'abord, les responsables du Suivi de la biodiversité du Québec (MFFP-MELCC), les responsables de la gestion et de la mise en valeur des aires protégées au Québec (MELCC), puis les experts en conservation à la Sépaq et à Parcs Canada. Nous avons également rencontré divers spécialistes des suivis fauniques du MFFP et du Service canadien de la faune pour des questions plus spécifiques.

Les experts rencontrés ont tous souligné que la quantité d'indicateurs identifiés était trop ambitieuse pour

pouvoir en assurer un suivi complet. L'objectif de notre démarche était de partir des besoins identifiés par la communauté et d'évaluer les suivis potentiels. Dans un idéal, tous les éléments sont jugés essentiels pour protéger à la fois la biodiversité et la culture innue. Toutefois, la PNIE, comme les partenaires rencontrés, devra composer avec des ressources humaines et financières limitées. À la lumière des suggestions des experts rencontrés, il s'agirait de raffiner les objectifs de conservation en commençant par identifier les menaces du territoire. Dans un premier temps, la priorisation de ces menaces permettra de cibler les objectifs afin de poser des actions de manière adaptative. Dans un deuxième temps, l'identification des moyens humains et financiers permettra de sélectionner ces actions et s'assurer qu'elles soient réalistes. L'incertitude concernant les ressources financières sur le long terme est d'ailleurs un enjeu majeur de la mise en place du suivi de l'efficacité de gestion de la réserve de biodiversité Akumunan par la PNIE, puisque la pérennité des démarches mises en place en dépend.

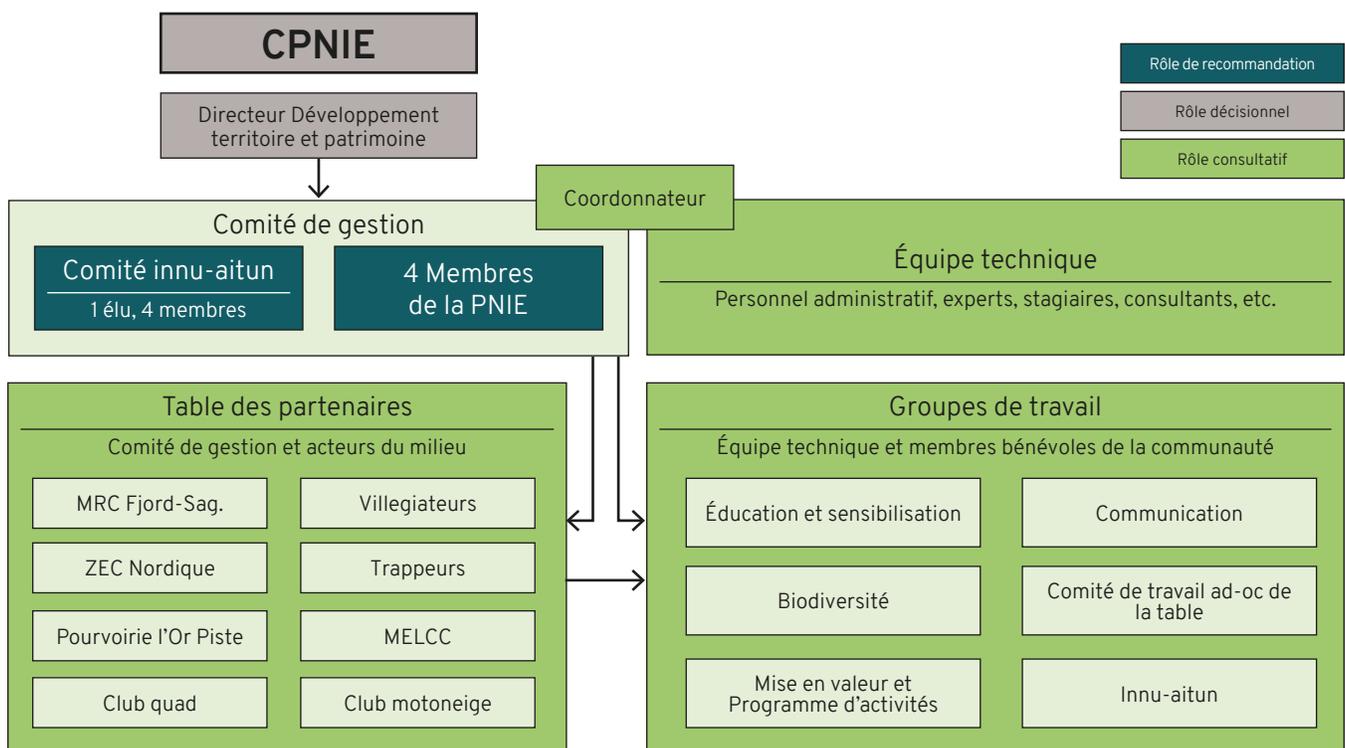


Figure 8 - Structure préliminaire de gouvernance proposée par Essipit pour la réserve de biodiversité Akumunan

4.6. Identifier les menaces

Plusieurs menaces ont été identifiées dans le plan de conservation de 2015. Ces menaces concernaient surtout le caribou forestier et le garrot d'Islande. Nous avons cependant voulu élargir la réflexion sur les menaces touchant d'autres éléments de l'aire protégée, autant au niveau biologique que socioculturel. Pour cela, nous avons débuté par analyser le discours des membres ayant participé aux entrevues de l'automne 2020. Ensuite, nous avons échangé avec l'équipe de travail afin d'identifier d'autres menaces. Nous nous sommes concentrés sur les menaces ayant cours à l'intérieur des limites d'Akumunan et sur lesquelles nous avons un certain pouvoir d'action.

Le tableau 2 présente les différentes menaces identifiées dans le plan de conservation, ainsi que dans les entrevues et dans une rencontre avec l'équipe de travail. Les routes construites pour l'accès à différents types de

camps et pour l'industrie forestière ont notamment provoqué la perte, l'altération et la fragmentation de l'habitat de plusieurs espèces, dont le caribou. La fréquentation de certains lacs, parfois ensemencés, et la récolte forestière affectent également les sites de nidification potentiels du garrot d'Islande. Plusieurs occupations illégales ont aussi été recensées et celles-ci participent au dérangement et à la pollution en territoire.

Cette première identification des menaces inhérentes au territoire d'Akumunan sera réévaluée annuellement grâce à la consultation des utilisateurs du territoire (comités de travail impliquant les membres de la communauté et Table des partenaires). Ainsi, nous proposons une gestion adaptative qui permettra de répondre à l'identification de nouvelles menaces le cas échéant. La gestion adaptative est un processus planifié et systématique permettant d'améliorer continuellement les pratiques de gestion environnementale en acquérant des connaissances sur leurs résultats (Sa Majesté du chef du Canada, 2009)

Tableau 2 - Menaces affectant les éléments socio-écologiques sur le territoire d'Akumunan

Espèce/milieu touché	Menaces identifiées dans le plan de conservation	Menaces identifiées lors des entrevues	Menaces identifiées par l'équipe
Caribou	Perturbations de l'habitat (perte, altération, fragmentation)	Ouverture du territoire	
	Sensibilité des milieux à lichens		
	Chasse sportive et prélèvement par les Premières Nations		
	Braconnage		
	Dérangement anthropique		Motoneige hors piste et villégiature
	Réseau routier		
	Relations interspécifiques		
Garrot d'Islande	Exploitation forestière (perte d'habitat)		Diminution de sites pour la nidification
	Ensemencement de lacs sans poissons		
Vieilles forêts		Perturbations naturelles (TBE, feux, changements climatiques)	
Intégrité du territoire et des ressources		Envahissement du territoire	Surexploitation faunique
		Occupations illégales	
		Mise en valeur touristique	
		Pollution	Dépotoirs clandestins

5. Pertinence du projet pour la Gestion intégrée des ressources

5.1. Gouvernance participative

Bien que plusieurs changements se soient opérés au cours des trente dernières années en gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec, des mises à jour sont toujours nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le régime forestier de 2013 (Bernard et al. 2020). Les travaux de Bernard et al. (2020) soulignaient d'ailleurs que ces changements devraient principalement s'opérer par une prise en compte des acteurs et des communautés ancrées sur le territoire et ce, grâce à des approches de gouvernance participative. L'utilisation polyvalente de la forêt est de plus en plus considérée dans la gestion du territoire forestier (Curran et Gonigle 1999; Stevenson et Perreault 2008; Maclean et al. 2015, Bernard et al. 2020). La décentralisation est déjà en cours et de plus en plus d'outils de participation publique ont été développés au fil du temps (McGurk et al. 2006; Chiasson et Leclerc 2013; Tardif et al. 2017). Ainsi, dans un contexte où l'acceptabilité sociale est au cœur des décisions politiques (Batellier et Maillé 2017), l'utilisation d'approches plus inclusives et moins complexes permettrait certainement de faciliter les synergies entre les acteurs tout en répondant aux enjeux d'aménagement durable des forêts (Bernard et al. 2020). Il reste donc une réelle implication des utilisateurs à consolider dans la gouvernance du territoire forestier.

La démarche que nous avons adoptée dans ce projet encourage l'implication des utilisateurs du territoire pour soutenir à la fois le maintien de la biodiversité et la durabilité des activités culturelles telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la villégiature. Notre démarche s'inspire notamment du cadre de référence sur la gestion intégrée des ressources (GIR) que le gouvernement du Québec avait élaboré dans les années 80 pour les réserves fauniques (Ministère de l'Environnement et de la Faune et Ministère des Ressources naturelles, 1998). C'est grâce à des projets-pilotes dans deux réserves fauniques qu'une méthode avait

été développée pour mettre en œuvre des objectifs sectoriels pour la gestion commune des ressources. Plusieurs outils avaient alors été développés, tels que les indices de qualité d'habitat pour diverses espèces fauniques que nous proposons notamment de mettre à profit dans le suivi de la réserve de biodiversité Akumunan. Pour sa gouvernance, Parcs Canada reconnaît également que le sentiment d'appartenance que ressent le public envers une aire patrimoniale constitue le meilleur atout pour assurer sa pérennité. C'est pourquoi ils visent aussi à stimuler et maintenir l'attachement du public en l'engageant par la participation et la collaboration (Parcs Canada 2010a et 2010b).

L'approche collaborative proposée (table des partenaires et groupes de travail) permet quant à elle de concerter tous les acteurs locaux impliqués de près ou de loin dans la gestion du territoire et de prendre en compte leurs enjeux dans la planification forestière. Actuellement au Québec, l'identification des enjeux rencontrés par les utilisateurs se fait généralement en aval de la planification forestière. Malgré l'existence des TLGIRT, la planification stratégique qui en ressort n'a pas la marge de manœuvre nécessaire à l'intégration de préoccupations des utilisateurs locaux (Wyatt, 2010; Bernard et Gélinas, 2020). Seule la planification opérationnelle permet aux utilisateurs d'harmoniser leurs pratiques avec les opérations forestières, notamment



grâce aux normes telle que le Forest Stewardship Council (FSC) (Teitelbaum et Wyatt, 2013), mais celle-ci se fait à court terme et à petite échelle spatiale.

La communication entre la PNIE et les utilisateurs du territoire sera entretenue par l'entremise d'infolettres, de son site web ainsi que par la tenue fréquente de rencontres afin de leur partager de l'information sur l'aménagement et l'état de santé de la forêt. Des processus de rétroaction seront favorisés afin que la PNIE puisse exercer une gestion adaptée aux besoins des usagers et acteurs locaux. L'objectif sera aussi de sensibiliser tous les utilisateurs du territoire aux objectifs de conservation afin qu'ils puissent contribuer à leur atteinte.

5.2. Implication des utilisateurs dans la gestion des ressources fauniques et floristiques

Nous proposons ici une démarche inclusive qui permet le développement d'un outil de gestion de territoire qui intègre les valeurs, les connaissances et les préoccupations de la communauté. Celle-ci s'applique au contexte d'une réserve de biodiversité, mais est également inspirante pour le processus de planification de l'aménagement forestier. Une telle prise en compte des besoins des utilisateurs soutient leur responsabilité à contribuer à une gestion adaptative de l'exploitation faunique et floristique en fonction des observations faites sur le terrain. La surveillance effectuée par les utilisateurs du territoire permettra de dresser un portrait dynamique de l'état de santé de la forêt ainsi que des besoins de ceux qui la fréquentent.

La gestion participative des ressources fauniques est déjà mise en place au sein des zones d'exploitation contrôlée (ZEC), des pourvoiries et des réserves fauniques où les utilisateurs doivent rapporter leurs prises ainsi que l'effort déployé pour chaque activité. C'est aussi une démarche soutenue par le MFFP pour renforcer la responsabilité des piégeurs, que le gouvernement reconnaît comme des gestionnaires de territoire. En effet, depuis les années 80, les piégeurs sont invités à remplir le carnet du piégeur dans lequel on leur demande le nombre de prise par espèces en fonction de l'effort déployé (nombre de pièges déployés x nombre de jour). Toutefois, la mise en place de tels

suivis participatifs exige une coordination soutenue pour assurer leur pertinence sur le long terme. En effet, une bonne communication auprès des utilisateurs, la récupération des données, leur saisie informatique, leur analyse et la diffusion des résultats sont des étapes nécessaires à une bonne adhésion de la part des utilisateurs, mais exigent des ressources humaines considérables.

Dans le cas de la PNIE, le rôle du gardien de territoire (Essipiu Assinu Nakatuenitam^u) facilite grandement le potentiel de réussite d'un tel suivi. En effet, le gardien de territoire entretient une communication serrée avec les utilisateurs et développe, avec l'aide des autres ressources du Secteur développement, territoire et patrimoine, des outils qui favorisent l'adhésion des membres de la communauté au suivi innu-aitun. Le développement d'une application téléphone (Quick Capture) et de formulaires en ligne avec outil cartographique intégré (Survey123 de ArcGIS) pour le suivi innu-aitun favorise à la fois l'intérêt des utilisateurs et l'uniformité de la saisie de l'information par les biologistes qui traitent ensuite l'information. Le maintien en poste du gardien de territoire est actuellement soutenu par le projet pilote des gardiens autochtones du gouvernement fédéral canadien. Celui-ci devra être renouvelé à la fin de l'année 2021. Au même titre que les agents de la faune du gouvernement québécois, ce poste clé permet la surveillance sur le territoire. Le rôle de gardien de territoire assure en plus l'établissement et l'entretien d'un lien de confiance et de communication primordial entre les utilisateurs du territoire et le Conseil.



6. Conclusion

Jusqu'à présent, l'aménagement et la conservation des forêts du Québec sont gérés en silos. Selon la perspective autochtone que nous avons adoptée dans ce projet, nous pensons que les aires protégées offrant des responsabilités aux communautés locales peuvent inspirer une planification forestière plus intégrée.

L'originalité de notre démarche découle de notre approche collaborative qui a permis d'assurer la participation de la communauté à toutes les étapes du projet, mais également d'impliquer différents experts de la conservation au Québec. Ainsi, nous avons privilégié une vision de co-construction des connaissances. Ce suivi est un exemple d'outil novateur, centré sur les besoins et les valeurs des Essipiunnuat, mais qui permet aussi de répondre à des enjeux de conservation pour différents utilisateurs du territoire. De plus, cet outil permet de valoriser la complémentarité des savoirs locaux et scientifiques.

Nous n'avons pu prouver son efficacité pour le moment, car l'outil de gestion est actuellement en phase d'intégration dans le plan de conservation afin de devenir un plan d'action. La mise en place de l'outil proposé sera nécessairement contrainte par les ressources financières qui seront mises à la disposition de la PNIE pour en assurer le suivi.

De par sa nature intégrée et novatrice, nous espérons que cet outil inspirera la mise en place d'outils similaires au sein de ministères et d'agences gestionnaires d'aires protégées tels que le MELCC, la Sépaq et Parcs Canada. Nous croyons qu'un suivi effectué par les utilisateurs pour documenter des enjeux qu'ils ont eux-mêmes identifiés permettra une bonne acceptabilité des démarches de conservation ainsi qu'une durabilité de celles-ci.



7. Remerciements

L'équipe de travail conjoint du Secteur développement, territoire et patrimoine du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et de la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone de l'Université Laval tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration du suivi de l'efficacité de gestion de la réserve de biodiversité Akumunan. Nous tenons plus spécifiquement à remercier: Anouk Simard, Caroline Dubé (MFFP), Chantale Langevin, Marie-Pier Amyot, Mathilde Boissé-Gadoury, Marie-Ève Beaulieu (MELCC), Lisane Gamache (OBV Saguenay), Claude Samson (Parcs Canada), Marie-Ève Deshaies et René Charest (Sépaq). Pour leur avis technique, nous remercions également Marianne Cheveau (MFFP), Marc-André Lamothe (Parcs Canada) et Christine Lepage (Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada).

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a apporté son soutien financier et son expertise au projet; toutefois, les idées et les opinions formulées dans ce document sont celles des organismes signataires.

8. Bibliographie

- Assemblée nationale du Québec. 2021. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/a-18.1>
- Batellier P. et M.-È. Maillé. 2017. Acceptabilité sociale: sans oui, c'est non, Les Éditions. ed. Montréal, Canada. 301 pp.
- Beaudoin J.-M. 2014. Growing deep roots: learning from the Essipit's culturally adapted model of Aboriginal forestry. Thèse de doctorat, University of British Columbia, BC.
- Bernard A. et N. Gélinas. 2020. Assessment of a Public Participation Tool by Experts: A Case Study of Quebec, Canada. *Natural Resources*, 11, 283-306. <https://doi.org/10.4236/nr.2020.117017>
- Bernard A., Gélinas N. et L. Bélanger. 2020. Bilan de la gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec. *The Forestry Chronicle*. 96. 90-99. 10.5558/tfc2020-014.
- Bureau d'études stratégiques et techniques en économique. 2018. Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec. Repéré à https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_synthese_Retombees_economiquesCPP.pdf
- Bureau du forestier en chef. 2013. Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 247 p.
- Chiasson G. et É. Leclerc. 2013. La gouvernance locale des forêts publiques québécoises, Les Presse. ed. Québec, Canada. 249 pp.
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) et gouvernement du Québec. 2015. Plan détaillé de conservation et de mise en valeur de la réserve de biodiversité Akumunan (2015-2020). Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, Direction du patrimoine écologique et des parcs. 162 pages.
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) . 2021. Historique. Conseil de la Première Nation Innus Essipit. Repéré le 2 Novembre 2021 à <http://innu-essipit.com/essipit/historique.php>
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE). 2015. Plan d'action de la Réserve de biodiversité Akumunan. Document interne. 12 pages.
- Curran D. et M. M. Gonigle. 1999. Aboriginal forestry: Community management as opportunity and imperative. *Osgoode Hall Law J.* 37: 711-774.
- Dudley N. 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse: Union internationale pour la conservation de la nature. 96 p.
- Hébert F., Hénault M., Lamoureux J., Bélanger M., Vachon M. et A. Dumont. 2013. Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie, 4e édition, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 62 p
- Leguerrier J. 2018. Projet d'aires protégées sur l'Innu-assi d'Essipit. Présenté au Secteur Territoire et consultations Conseil de bande des Innus d'Essipit. 142 p.
- Maclean K., Robinson C. J. et D. C. Natcher. 2015. Consensus Building or Constructive Conflict? Aboriginal Discursive Strategies to Enhance Participation in Natural Resource Management in Australia and Canada. *Society & Natural Resources*. 28: 197-211. <https://doi.org/10.1080/08941920.2014.928396>
- Mcgurk B., Sinclair A.J. et A. Diduck. 2006. An Assessment of Stakeholder Advisory Committees in Forest Management: Case Studies from Manitoba, Canada. *Society & Natural Resources* 19: 809-826. <https://doi.org/10.1080/08941920600835569>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2015. Stratégie d'aménagement durable des forêts. Gouvernement du Québec. Consulté à : <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>
- Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP). 2011. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Gouvernement du Québec, 41 p.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune, et Ministère des Ressources naturelles. 1998. La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier: Des recommandations. Gouvernement du Québec, Québec, Canada.
- Parcs Canada. 2010a. Parc national du Canada de la Mauricie: plan directeur. ISBN 978-1-100-92094-8. Disponible en ligne : <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/mauricie/gestion-management/plan-direct>
- Parcs Canada. 2010b. Parc national du Canada Forillon: plan directeur. ISBN 978-1-100-92094-8. Disponible en ligne : <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/forillon/gestion>
- Plourde J., Landry A. et S. Gravel. 2020. Inventaire aérien de caribous forestiers (*Rangifer tarandus caribou*) du secteur Pipmuacan à l'hiver 2020, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, 17 p.
- PNIE. 2021. Plan d'aménagement intégré. Version de consultation. 253 p.
- Ross, D. 2012. *Akumunan: un havre de paix en territoire innu*. Mémoire de la Première Nation des Innus Essipit au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 16 p.
- Sa Majesté du chef du Canada. 2009. Mesures de gestion adaptative en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/mesures-gestion-adaptative-vertu-loi-canadienne-evaluation-environnementale.html>
- SEPAQ. 2021. Rapport annuel 2020-2021. Disponible en ligne : https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf

Stevenson M. G. et P. Perreault. 2008. Capacity For What? Capacity For Whom? Aboriginal Capacity and Canada's Forest Sector. Edmonton, Alberta.

Tardif J., Bissonnette J.F. et J. Dupras. 2017. La participation publique dans la gestion des forêts du Québec: Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. For. Chron. 93: 58-70. <https://doi.org/10.5558/tfc2017-011>

Teitelbaum S. et S. Wyatt. 2013. Is forest certification delivering on First Nation issues? The effectiveness of the FSC standard in advancing First Nations' rights in the boreal forests of Ontario and Quebec, Canada. Forest Policy and Economics 27: 23-33.

Wyatt S., Fortier J.-F. et C. Martineau-Delisle. 2010. First Nations' involvement in forest governance in Québec: The place for distinct consultation processes. The Forestry Chronicle 86 (6): 730-741.

Annexe - Activités faisant l'objet de l'aide financière accordée par le MELCC à la PNIE

L'aide financière mentionnée à l'article 1 de la présente convention ne peut être utilisée qu'aux fins de couvrir les coûts liés à la réalisation des activités suivantes relatives à la RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ, en conformité avec le plan de conservation et en partenariat avec les instances gouvernementales concernées, s'il y a lieu :

- Identifier les enjeux de conservation et harmoniser les usages sur le territoire et à ces fins :
 - mettre en place et coordonner un comité où sont invités à participer les acteurs concernés présents sur le territoire, ainsi que des sous-comités de travail, au besoin;
 - adopter un plan d'action, en partenariat avec le comité mis en place, et l'implanter, coordonner sa réalisation et le mettre à jour;
 - dresser, de manière périodique, un portrait des enjeux et des conflits d'usage sur le territoire;
- soutenir la recherche, l'acquisition de connaissance et la transmission des savoirs;
- concevoir des outils de sensibilisation ou réaliser des activités visant à informer et mobiliser les utilisateurs pour l'atteinte des objectifs de conservation;
- développer un modèle de suivi de la biodiversité et des objectifs de conservation;
- développer une approche pour réduire l'impact des activités récréatives sur les écosystèmes et assurer le respect de la capacité de support du milieu;
- développer une offre d'activités sur les savoirs traditionnels liés à la biodiversité sur le Nitassinan;
- promouvoir le rôle des aires protégées sur le territoire et l'importance d'impliquer les acteurs locaux pour atteindre les objectifs de conservation.

